

Les bons comptes font les bons élus

A quelques jours de l'examen de l'ajustement budgétaire, les députés wallons se font une séance de rattrapage technique. Une première.

● **Pascale SERRET**

Ce qui frappe d'abord dans cette grande salle des séances plénières, c'est l'intensité de la concentration. Et le silence, très inhabituel au Parlement wallon.

Ensuite, sur les bancs des députés, on ne reconnaît pas tout le monde. Et pour cause, cette séance plénière n'en est pas une. Députés, collaborateurs et agents du Parlement s'initient ensemble aux techniques budgétaires, avec comme prof la Cour des comptes. La classe, quoi.

Le front soucieux, les «étudiants» se tournent vers le grand écran où s'affiche le titre du Power Point : «Finances publiques : concepts de base».

Le budget pour les nuls ? Bien plus compliqué que ça.

Le bouleversement de 2014

«Il y a une nécessité de formation», explique le président du Parlement wallon André Antoine. Les élections de mai 2014 ont en effet amené beaucoup de nouvelles têtes dans les travées du Parlement.

Or, même les plus aguerris ont du mal à capter les subtilités des normes comptables européennes et des techniques budgétaires de plus en plus complexes.

«Cette formation est d'autant plus pertinente que, dans quelques jours, nous entamons l'examen du projet d'ajustement budgétaire», rappelle André Antoine. Pas une partie de plaisir.

Et on l'a dit, la référence désormais en matière comptable, c'est l'uniformisation européenne, les fameuses «normes SEC» fondées sur le Pacte de stabilité et de croissance.

C'est cette modernisation qui a entraîné une sorte de séisme : l'élargissement du périmètre de consolidation. On parle ici du choc budgétaire de 2014, celui qui donne encore des cheveux blancs aux ministres wallons : toute une série d'entités ont été requalifiées à l'intérieur du budget wallon. «On est passé de 44 institutions à 164», rappelle Philippe Roland, premier président de la

Cour des comptes. Soit 164 entités dont le solde budgétaire vient se fondre avec le solde de la Région. Les sociétés de logement, par exemple... Une grosse pièce.

«La dette directe de la Région wallonne, plus la dette directe des institutions entrées dans le périmètre de consolidation... C'est pour ça que la dette wallonne a tellement gonflé», explique Françoise Winant, première auditrice-révisuse de la Cour des comptes.

Pour relever le défi de cette nouvelle comptabilité, proche de celle des entreprises, la Région va à tout le moins devoir s'équiper d'un système informatique ad hoc.

«Comme par hasard...»

Au fait, s'interroge le député cdH Benoît Drèze (le président de la commission Budget, par ailleurs), ces bouleversements intervenus en avril 2014 ont-ils un lien avec les élections de mai 2014 ? «Pourquoi Eurostat introduit ces changements à la veille du scrutin alors que la législation date de 1995 ?»

Le premier président de la Cour des comptes a un sourire en coin : «Je ne pense pas qu'Eurostat savait qu'il y avait des élections en Belgique...» On est peu de chose. ■